



# Demande d'autorisation de végétaliser l'espace public ?

La Ville de Comines-Warneton soutient les citoyens dans leurs projets de végétalisation de l'espace public. Des autorisations pourront être délivrées à des citoyens désirant installer et entretenir un dispositif végétal sur l'espace public via un formulaire de demande.

Cela concerne différents types de végétalisation :

- Plantes grimpantes sur une façade de rue.
- Jardinière mobile.
- Arbre ou arbuste.
- Création d'un micro-jardin.
- ...

## Comment faire cette demande?

En envoyant les documents ci-dessous dûment complétés et signés au service environnement de la Ville à [environnement@villedecomines-warneton.be](mailto:environnement@villedecomines-warneton.be) ou par courrier à l'adresse suivante : Service Environnement – Place Sainte-Anne, 21 7780 Comines.

La charte.

..... À lire, à signer et à respecter

Le formulaire de demande.

..... À compléter et à signer

La liste de plantes autorisées.

..... À télécharger

La déclaration sur l'honneur en cas de verdurisation de façade.

..... À compléter et à signer

L'administration communale remettra son autorisation pour peu que le projet soit cohérent et qu'il respecte les conditions décrites dans la charte.

A vos projets. Prêt ? Plantez !

Pour tous renseignements, contacter le service environnement au 056.56.10.78 ou par e-mail à [environnement@villedecomines-warneton.be](mailto:environnement@villedecomines-warneton.be)